

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
14 juillet 2004
Français
Original: anglais

**Rapport du Secrétaire général
sur la situation en Abkhazie (Géorgie)****I. Introduction**

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1524 (2004) du Conseil de sécurité, en date du 30 janvier 2004, par laquelle le Conseil décidait de proroger le mandat de la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie (MONUG) jusqu'au 31 juillet 2004. Il décrit l'évolution de la situation en Abkhazie (Géorgie) depuis mon rapport du 20 avril 2004 (S/2004/315).

2. Ma Représentante spéciale pour la Géorgie, M^{me} Heidi Tagliavini, a continué de diriger la MONUG, aidée dans sa tâche par le chef des observateurs militaires, le général de division Kazi Ashfaq Ahmed (Bangladesh). Au terme de sa période de service, le 24 mai 2004, ce dernier a été remplacé par le général de division Hussein Ghobashi (Égypte). Au 7 juillet 2004, la Mission comptait 117 observateurs militaires et 11 policiers civils (voir annexe).

II. Processus politique

3. Sous la conduite de ma Représentante spéciale, la Mission d'observation des Nations Unies en Géorgie a continué d'œuvrer dans les trois domaines jugés prioritaires pour faire avancer le processus de paix entre la Géorgie et l'Abkhazie lors des réunions de haut niveau du Groupe des Amis qui se sont tenues à Genève sous la présidence de l'ONU, à savoir les questions politiques et de sécurité, le retour des réfugiés et des personnes déplacées et la coopération économique. L'action de l'ONU a continué de bénéficier de l'appui du Groupe des Amis du Secrétaire général et d'être complétée par les activités des « Groupes de travail de Sochi », qui visent à mettre en application les accords conclus entre le Président de la Fédération de Russie et le Président de la Géorgie à Sochi (Fédération de Russie) en mars 2003 (S/2003/412, par. 5). Toutes les actions entreprises visent à favoriser une coopération concrète entre les parties géorgienne et abkhaze. Elles ont pour fin ultime de préparer le terrain pour des négociations effectives entre les parties géorgienne et abkhaze sur un règlement politique d'ensemble pour lequel le document intitulé « Principes fondamentaux de la répartition des compétences entre Tbilissi et Soukhoumi » et sa lettre d'envoi (S/2002/88, par. 3) pourraient servir de point de départ.



4. À cette fin, ma Représentante spéciale a maintenu une concertation permanente avec les deux parties, au plus haut niveau, et le Groupe des Amis, à Tbilissi aussi bien que dans leurs capitales respectives. De hauts représentants du Groupe des Amis – dont le Représentant spécial du Royaume-Uni pour le sud du Caucase, Sir Brian Fall, le Négociateur spécial des États-Unis d'Amérique pour les conflits dans le Haut-Karabakh et en Eurasie, M. Steven Mann, et le Représentant spécial du Président de la Fédération de Russie pour le conflit entre la Géorgie et l'Abkhazie et Premier Vice-Ministre des affaires étrangères, M. Valery Lochtchinine – se sont également rendus dans la région et ont rencontré les responsables locaux en vue de faire avancer le processus de paix animé par l'ONU. Le 29 avril, je me suis entretenu de la situation avec le Premier Ministre géorgien, M. Zurab Zhvania, à New York. Il m'a informé de l'évolution de la situation en Géorgie et de la lutte menée par le Gouvernement contre la criminalité, notamment dans la zone du conflit. Il a réaffirmé l'engagement de la Géorgie à résoudre le conflit uniquement par des moyens pacifiques. Par ailleurs, en réponse à la lettre du Président de facto, M. Vladislav Ardzinba (voir S/2004/315, par. 7), le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, s'exprimant en mon nom, a réaffirmé dans une lettre les principes du règlement du conflit, tels qu'énoncés dans les résolutions du Conseil de sécurité, et exhorté les dirigeants abkhazes à saisir l'occasion du changement de l'équipe au pouvoir en Géorgie pour entamer un dialogue sur les questions de fond.

5. Le 20 mai, à Soukhoumi, ma Représentante spéciale a présidé la troisième réunion sur les garanties de sécurité entre les parties géorgienne et abkhaze conduites respectivement par le Ministre chargé du règlement du conflit, M. Giorgi Khaindrava, et par le Ministère des affaires étrangères de facto, M. Sergei Shamba. Des représentants du Groupe des Amis, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et des forces collectives de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants (CEI) ont également participé à la rencontre. Lors de cette réunion, les parties ont poursuivi les entretiens entamés au cours des réunions précédentes sur la question des garanties, y compris leur dimension internationale, et sur les mécanismes d'application desdites garanties dans le cadre de la Déclaration de Yalta (voir S/2001/242), ainsi que sur les propositions soumises à la deuxième réunion tenue en février 2004 (voir S/2004/315, par. 8). Les parties ont aussi examiné la mise en œuvre des accords existants relatifs à la vallée de Kodori, en soulignant l'importance que revêtait la reprise des patrouilles. Elles ont favorablement accueilli une proposition qui avait initialement été présentée par ma Représentante spéciale en 2002 et qui prévoyait l'envoi à bref délai, dans la vallée de Kodori, d'une mission spéciale du Siège de l'ONU pour établir les faits et procéder à une évaluation impartiale de la situation en cas de crise. Elles sont convenues de désigner des interlocuteurs aux fins de consultations et des travaux préparatoires à la prochaine réunion officielle qui devrait se tenir à Tbilissi le 15 septembre 2004.

6. La réunion de Soukhoumi a constitué une mesure de confiance bienvenue, considérant, d'une part, la crainte des Abkhazes de voir se dérouler des manifestations d'appui au Gouvernement géorgien dans le district de Gali, durant la période précédant le 26 mai, Journée nationale de la Géorgie, et, d'autre part, le cas de l'Adjarie, où des manifestations ont entraîné, début mai, la démission du dirigeant adjar, M. Aslan Abashidze. À l'initiative de ma Représentante spéciale, la réunion de Soukhoumi a été précédée par des consultations entre les parties et des

experts internationaux sur la question des garanties de sécurité (voir S/2004/315, par. 8), qui se sont tenues les 22 et 23 avril, au Centre de Genève pour les politiques en matière de sécurité. Ces consultations ont permis aux parties d'aborder de nombreux autres volets du processus de paix.

7. Les 26 et 27 avril, la Fédération de Russie a organisé, à Moscou, une nouvelle réunion du Groupe de travail de Sochi sur le retour des réfugiés et des personnes déplacées. Pour la première fois, la partie abkhaze a participé à la réunion. Ma Représentante spéciale, ainsi que des responsables du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et de la force de maintien de la paix de la CEI y ont également pris part. Un des principaux points à l'ordre du jour était le projet de lettre d'intention établi conjointement par la MONUG et le HCR et approuvé à l'unanimité lors de la dernière réunion du Groupe des Amis à Genève, en février (voir S/2004/315, par. 5). La partie abkhaze a contesté les références faites dans le projet aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et au rôle du Groupe des Amis et présenté son propre projet. N'ayant pu parvenir à un accord, les parties sont convenues de poursuivre l'examen du texte à la prochaine réunion prévue en juillet. Les deux parties ont confirmé leur appui à la participation directe du HCR au processus de retour, la partie abkhaze mettant particulièrement l'accent sur le rôle que devrait jouer le Haut Commissariat dans l'enregistrement des rapatriés. Tout en se déclarant disposé à appuyer le processus de retour, le HCR a souligné que sa participation était conditionnée par une confirmation officielle de la volonté des deux parties et par un accord sur les conditions à mettre en place pour favoriser les retours volontaires dans la sécurité et la dignité. Avant la session du Groupe de travail, ma Représentante spéciale avait organisé des consultations séparées entre les principaux représentants des deux parties et le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Ruud Lubbers, en marge de la réunion des experts sur les garanties de sécurité mentionnée ci-dessus.

8. Dans la même perspective, le rapport sur l'étude de faisabilité menée dans les districts de Gali, Ochamchira et Tkvarcheli sous la direction du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (voir S/2004/26, par. 10) a été mis au point et présenté pour examen aux parties. Les deux parties ont exprimé leur appui aux recommandations du rapport, qui préconisent notamment la mise en œuvre d'un programme de relèvement en trois phases, destiné à améliorer les conditions de vie et de sécurité dans les districts, particulièrement pour les candidats au retour.

9. La MONUG a également facilité le déplacement, du 2 au 7 juin, d'opérateurs économiques géorgiens et abkhazes à Istanbul (Turquie), pour leur permettre de participer à une foire commerciale régionale et de s'informer des possibilités qui s'offrent pour une coopération économique mutuellement profitable.

10. Si, comme indiqué plus haut, certains volets spécifiques du conflit ont enregistré quelques progrès, on s'est surtout intéressé, aux échelons régional et national, à d'autres régions de la Géorgie, à savoir l'Adjarie et la région séparatiste d'Ossétie du Sud. En Adjarie, la crise (voir S/2004/315, par. 13) a pris fin avec la démission du dirigeant adjar, facilitée par l'engagement constructif de la Fédération de Russie, et les élections organisées ultérieurement. En Ossétie du Sud, les tensions sont restées vives, après que la Géorgie ait établi des points de contrôle pour lutter contre la contrebande et déployé des forces spéciales pour en assurer la protection, en mai. Par la suite, les forces d'Ossétie du Sud ont été placées en état d'alerte et des mouvements de troupes et d'armes ont été signalés dans la zone et alentour. La

partie abkhaze a suivi, avec une grande préoccupation, l'évolution de la situation en Adjarie, puis en Ossétie du Sud. Ses inquiétudes, nées des déclarations de certains responsables politiques géorgiens selon lesquels Soukhoumi serait le prochain objectif du projet de réintégration, ont entraîné un renforcement de la présence de sécurité abkhaze dans le district de Gali, au cours de la période précédant la Journée nationale de la Géorgie – le 26 mai. Compte tenu de la recrudescence des tensions, ma Représentante spéciale et la MONUG ont pris un certain nombre de mesures destinées à désamorcer la crise, à savoir, notamment, l'organisation de patrouilles additionnelles et une exhortation aux deux parties à s'abstenir de toute action ou de tout discours susceptible d'envenimer la situation. Durant cette période de tension, ma Représentante spéciale a maintenu un contact régulier avec les deux parties et facilité les contacts directs entre elles, ce qui a contribué, d'une part, à convaincre la partie abkhaze que Tbilissi n'avait pas pour intention de déstabiliser la situation et, d'autre part, à dissuader la partie géorgienne d'appliquer, à titre de réciprocité, des mesures de sécurité additionnelles.

11. Dans le discours à la nation qu'il a prononcé le 26 mai, le Président Saakashvili a réaffirmé que l'objectif premier de son gouvernement était la réunification avec l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud. Il a lancé un appel aux Abkhazes et aux Ossétiens en vue de la reprise des pourparlers, en soulignant que Tbilissi était disposé à envisager tout modèle d'organisation de l'État qui prendrait en compte les intérêts de la population des régions et assurerait leur développement. Le Président Saakashvili a confirmé que la politique de réintégration prônée par la Géorgie faisait appel exclusivement à la concertation et à des moyens pacifiques. Il a proposé à la partie abkhaze l'adoption du statut de fédération le plus achevé, assorti de garanties internationales. La partie abkhaze a cependant rejeté la proposition du Président Saakashvili, en déclarant que, si elle était disposée à discuter de la non-reprise des hostilités et de la restauration de relations normales et de confiance, le statut de l'Abkhazie n'était pas ouvert à la discussion. En outre, les dirigeants politiques abkhazes et l'opposition s'intéressaient essentiellement à la période précédant les élections présidentielles de facto de l'automne prochain. La position intransigeante de la partie abkhaze compromet les engagements antérieurs, tels que ceux relatifs à l'ouverture d'un bureau auxiliaire des droits de l'homme dans le district de Gali et au déploiement complet de la composante de police civile de la MONUG (voir S/2003/751, par. 19).

III. Activités opérationnelles

12. La MONUG a poursuivi, généralement sans restriction, ses activités d'observation dans les secteurs de Gali et de Zugdidi, en procédant à des patrouilles terrestres quotidiennes. Une violation de l'Accord de cessez-le-feu de Moscou a été signalée le 22 mai, des agents de sécurité abkhazes ayant empêché une patrouille de la MONUG d'inspecter un site proche de l'un de leurs postes, dans la zone de sécurité, pour vérifier la présence éventuelle de matériel militaire lourd; la restriction ayant été levée le lendemain, aucun matériel lourd n'a été découvert. Dans la vallée de Kodori, des patrouilles restreintes sont effectuées dans la partie basse tenue par les Abkhazes; dans la zone sous contrôle géorgien, les patrouilles restent suspendues en attendant que la partie géorgienne fournisse des garanties de sécurité complètes. Les patrouilles hélicoptérées sont également suspendues, tandis que des vols administratifs se poursuivent dans des couloirs aériens spécialement

désignés au-dessus de la mer Noire. La MONUG collabore avec la force de maintien de la paix de la CEI à l'élaboration de modalités concernant la reprise de patrouilles régulières dans les deux zones de la vallée de Kodori.

13. Les réunions hebdomadaires quadripartites ont continué d'offrir aux parties un cadre utile pour examiner les questions de sécurité en présence du chef des observateurs militaires de la MONUG, de représentants de la composante de police civile de la MONUG et de hauts responsables de la force de maintien de la paix de la CEI. Les principaux sujets de discussion ont notamment été les objections abkhazes à la participation aux réunions de représentants de la République autonome d'Abkhazie en exil et les préoccupations géorgiennes concernant le déploiement de gardes frontière abkhazes et de forces additionnelles dans la zone de sécurité, ainsi que la mise en place d'un poste permanent des services de sécurité abkhazes près de la ligne de cessez-le-feu.

Vallée de la Kodori

14. Les 12 mai, 2 juin et 8 juillet, la MONUG a mené des patrouilles conjointes avec la force de maintien de la paix de la CEI dans la basse vallée de la Kodori, auxquelles ont participé des ingénieurs de la Mission. Lors de la patrouille la plus récente, ceux-ci ont conclu que la route qui avait été endommagée par les inondations l'année passée est de nouveau praticable jusqu'aux vestiges du pont qui sépare la basse vallée, tenue par la partie abkhaze, de la haute vallée, sous contrôle géorgien. Le 29 juin, la MONUG, la force de maintien de la paix de la CEI et la partie géorgienne ont effectué une patrouille conjointe pour évaluer l'état de la route qui mène au col du Khida, principal point d'accès à la haute vallée de la Kodori à partir de Zugdidi. La patrouille a permis de confirmer que l'on ne pouvait accéder à la haute vallée de la Kodori par le col du Khida qu'en été, à condition que les conditions météorologiques s'y prêtent, et que seuls des véhicules légers pouvaient circuler sur la route.

15. La partie abkhaze continue d'affirmer que la partie géorgienne a envoyé des renforts dans la haute vallée de la Kodori en violation de l'accord de cessez-le-feu signé à Moscou en 1994. Une patrouille par hélicoptère menée conjointement par la partie géorgienne et la force de maintien de la paix de la CEI le 15 juin n'a pas permis de confirmer cette allégation.

Secteur de Gali

16. La situation dans le secteur de Gali est restée généralement calme pendant la majeure partie de la période considérée. Toutefois, des tensions ont surgi dans les semaines qui ont précédé la célébration de la fête nationale géorgienne, le 26 mai. En prévision d'éventuels troubles liés à la célébration de la fête nationale, la partie abkhaze a déployé des forces de l'ordre supplémentaires et établi des postes de sécurité provisoires. Soucieuse d'apaiser les tensions, la MONUG a multiplié les patrouilles et encouragé les deux parties à s'abstenir de toute manifestation ou discours militant. Après le 26 mai, les tensions se sont calmées et la plupart des forces de sécurité et de maintien de l'ordre envoyées en renfort par la partie abkhaze se sont retirées. De nouveaux renforts ont été déployés par la partie abkhaze les 21 et 22 juin lorsque les autorités géorgiennes ont distribué des engrais à certains villages du secteur de Gali.

17. D'une manière générale, le taux de criminalité enregistré dans le secteur de Gali a diminué par rapport à la même période en 2003, puisque l'on n'a dénombré que trois meurtres, deux fusillades, deux enlèvements, six vols qualifiés et une tentative d'embuscade au moyen de mines antipersonnel. Les milices abkhazes ont mené plusieurs opérations dans la partie basse du secteur de Gali et ont arrêté plusieurs personnes, qui ont pour la plupart été relâchées par la suite. À la suite de l'une de ces opérations, le commandant d'un poste d'observation abkhaze qui avait été enlevé le 6 avril (voir S/2004/315, par. 21) a été libéré le 27 avril. Le 8 juin, trois personnes ont été enlevées, dont un responsable de la centrale électrique d'Inguri; celui-ci est toujours aux mains de ses ravisseurs mais ses compagnons ont été libérés quelques jours plus tard. Le 10 juin, une femme a été tuée à l'occasion d'un vol à main armée dans la partie basse du secteur de Gali. Le 14 juin, des inconnus ont ouvert le feu sur des membres des forces de sécurité abkhazes qui enquêtaient sur des mines antipersonnel récemment posées près de la ligne de cessez-le-feu. Le 17 juin, le chef de la milice de Gali a été tué alors qu'il poursuivait un suspect, qui a lui aussi été abattu lors de la fusillade. Le 3 juillet, des inconnus auraient ouvert le feu sur un poste de contrôle établi par la force de maintien de la paix de la CEI près de la ligne de cessez-le-feu; aucune victime n'a été signalée. Les vols de bétail se sont également poursuivis.

Secteur de Zugdidi

18. Pendant la période considérée, la situation a été généralement calme dans le secteur de Zugdidi, et les activités criminelles ont été relativement peu nombreuses. La partie géorgienne a procédé à des manœuvres de grande ampleur du 30 avril au 3 mai dans la zone d'entraînement de Kulevi, laquelle touche la zone d'armement limité. La MONUG a observé la séquence d'événements de près et n'a relevé aucune violation de l'accord de cessez-le-feu.

19. Les autorités géorgiennes ont continué à mener des opérations de lutte contre la criminalité dans l'ensemble de la zone. Le 14 juin, la police géorgienne a arrêté deux camions près de la ligne de cessez-le-feu, l'un qui arrivait du secteur abkhaze et l'autre qui s'y dirigeait, dans le cadre d'une opération de lutte contre la contrebande. Le 7 mai, la force de maintien de la paix de la CEI a signalé qu'un convoi de police géorgien transportant quelque 500 armes légères confisquées dans la région de Svanetia, dans laquelle se trouve la vallée de la Kodori, avait traversé la ligne de cessez-le-feu. Le 4 juillet, elle a fait état d'une nouvelle attaque contre l'un de ses postes de contrôle près de la ligne de cessez-le-feu; aucune victime n'a été signalée.

Groupe d'enquête conjoint

20. Le groupe d'enquête quadripartite, qui se compose des deux parties, de la MONUG et de la force de maintien de la paix de la CEI, a continué à enquêter sur les cas de violence, tous les participants assistant régulièrement aux réunions hebdomadaires et réagissant rapidement aux incidents portés à leur connaissance. Toutefois, le traitement des pièces à conviction continue à laisser à désirer, ce qui empêche le groupe de mener les enquêtes à terme de façon rapide et efficace. La participation de membres de la police civile de la MONUG aux activités du groupe a aidé celui-ci à améliorer son efficacité. Depuis avril, neuf nouvelles affaires ont été confiées au groupe; celui-ci en a résolu deux, il a jugé que deux autres étaient des

affaires de droit commun et n'étaient donc pas de son ressort et il poursuit son enquête sur les cinq autres.

IV. Coopération avec la Force collective de maintien de la paix de la Communauté d'États indépendants

21. La MONUG et la force de maintien de la paix de la CEI ont poursuivi leur collaboration étroite à tous les niveaux dans l'accomplissement de leurs mandats respectifs, notamment à la faveur des réunions quadripartites hebdomadaires et des patrouilles conjointes dans la vallée de la Kodori. Le 21 juin, la force de maintien de la paix de la CEI a marqué le dixième anniversaire de son déploiement dans la zone du conflit.

V. Maintien de l'ordre

22. La composante police civile de la MONUG, qui n'est encore opérationnelle que du côté Zugdidi de la ligne de cessez-le-feu, a établi une bonne coopération avec la police locale, et sa contribution aux réunions quadripartites régulières et aux activités du Groupe d'enquête conjoint est spécifiquement policière et comprend une assistance médico-légale dans les enquêtes judiciaires en cours. Le refus persistant de la partie abkhaze d'accepter, contrairement à ce qui avait été convenu, le déploiement d'agents de police civile dans le secteur de Gali, fait obstacle à la coopération entre les parties de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu, entrave le progrès dans les enquêtes judiciaires en cours et nuit à l'efficacité des efforts de prévention de la criminalité.

23. Le 19 avril, la MONUG a accueilli à Tbilissi une réunion de donateurs afin d'obtenir un soutien international aux besoins prioritaires des forces de l'ordre dans la zone du conflit. Dix-sept missions diplomatiques, dont celle de l'Union européenne, y ont assisté, démontrant de la part de la communauté internationale le désir d'améliorer la situation en matière de sécurité dans la zone du conflit et d'aider les forces locales à se conformer aux normes internationales. Plusieurs donateurs ont déjà annoncé des contributions substantielles au Fonds d'affectation spéciale pour la police civile de la MONUG, qui devra être mis en place rapidement, conformément aux règlements pertinents en matière de finances, et de transparence et 450 paires de bottes ont déjà été reçues et distribuées.

24. Le 8 juin, alors que la sélection des agents de police locaux devant recevoir une formation à l'étranger avait été arrêtée, l'OSCE a informé la MONUG que le programme de formation d'agents de police locaux, géorgiens et abkhazes, qui devait se dérouler à l'École des services de police dirigée par l'OSCE au Kosovo (voir S/2004/26, par. 26) ne pouvait pas avoir lieu comme prévu. Mon Représentant spécial étudie avec l'OSCE d'autres possibilités de formation. La MONUG élabore par ailleurs un cours de formation initial, qui sera donné sur le terrain, ainsi qu'un projet de surveillance policière de proximité dans le district de Zugdidi.

VI. Situation humanitaire et droits de l'homme

25. Il n'y a eu aucune amélioration dans la situation précaire des droits de l'homme en Abkhazie (Géorgie), telle qu'elle a été décrite dans les rapports antérieurs. La légalité, l'administration de la justice et les mécanismes de maintien de l'ordre n'ont guère de poids et n'offraient pas de protection adéquate du droit à la vie et à la sécurité physique ainsi que de l'ordre public, notamment dans le district de Gali. Les meurtres, enlèvements et vols, pour la plupart impunis, se poursuivent, d'où un sentiment de désespoir parmi la population locale. Plusieurs cas de détention prolongée, de déni du droit à la protection juridique, d'extorsion et de recours à la violence par des agents abkhazes en uniforme ont été signalés. Le Bureau des Nations Unies pour les droits de l'homme à Soukhoumi a fourni des services juridiques consultatifs à la population locale outre qu'il a continué de suivre les procès et la situation dans les lieux de détention préventive. Il a également poursuivi ses efforts de sensibilisation à la question des droits de l'homme et il a commencé l'exécution du projet Aider les communautés ensemble, qui est financé par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. De plus, il a élaboré un programme de formation en matière de droits de l'homme à l'intention des forces de l'ordre locales qu'il a proposé d'appliquer dans l'École des milices à Soukhoumi.

26. Les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales (ONG) ont continué, ainsi qu'on l'a indiqué dans les rapports antérieurs, à fournir une assistance sur les plans alimentaire et médical et en matière de reconstruction des infrastructures; ils ont également accompli un travail strictement humanitaire et des activités liées au développement. Le HCR a achevé la dernière tranche de son projet de remise en état des écoles, et plus de 14 000 enfants, dans 80 écoles en Abkhazie (Géorgie) en ont bénéficié. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a continué à fournir une assistance dans le domaine de la santé et de l'éducation, fournissant notamment un deuxième lot de fournitures pour vaccination et a travaillé avec les partenaires locaux à améliorer l'entreposage, la distribution et le suivi des vaccins. Il a également lancé un programme de formation des dispensateurs de soins médicaux et de soins de santé primaires dans les districts de Gali, Ochamchira, Soukhoumi et Tkvarcheli. Le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM) a continué à soutenir les femmes dans les activités d'animation, de dialogue et d'éducation des jeunes, en mettant l'accent sur la prévention et le règlement des conflits, l'égalité des sexes et la consolidation de la paix. Les Volontaires des Nations Unies ont poursuivi leurs efforts pour développer les capacités des ONG locales, mener des programmes d'éducation pour la paix et promouvoir de petits projets générateurs de recettes. De même que ceux d'UNIFEM, leurs projets sont exécutés avec l'appui des ONG locales partenaires et les membres de la société civile. Le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a continué à approvisionner, cinq hôpitaux en Abkhazie (Géorgie), en médicaments et en matériel de chirurgie, à aider des projets de banques du sang à Soukhoumi, Agudzera, Tkvarcheli et Gagra, à fournir du matériel de laboratoire et des réactifs, et à former le personnel local de laboratoire. L'atelier orthopédique du CICR a continué à équiper de prothèses la population locale touchée. L'ONG française Médecins sans frontières a continué à offrir des soins de santé, y compris des médicaments et des consultations de médecins. Médecins sans frontières a également poursuivi son programme de traitement de la tuberculose et a apporté son soutien à l'hôpital de Soukhoumi. Des ONG locales et internationales telles que

Acción Contra el Hambre et Première Urgence ont continué à fournir une assistance liée à la sécurité alimentaire, au développement des communautés par le biais des échanges par-delà la ligne de cessez-le-feu, l'amélioration du logement et l'éducation, grâce à des fonds de l'Office d'aide humanitaire de la Commission européenne et l'Agence suisse pour le développement et la coopération. Une ONG britannique, HALO Trust, a continué d'assurer des services de déminage et de sensibilisation au danger des mines.

27. La MONUG a également continué à mettre en œuvre des projets à effet rapide conçus pour améliorer les conditions de vie difficiles et remettre en état l'infrastructure de base dans la zone du conflit. Depuis le début de l'année, neuf nouveaux projets ont été approuvés. Les nombreuses lettres de remerciement des autorités locales et de la population montrent que ces projets à effet rapide contribuent à améliorer la qualité de la vie de la population locale.

VII. Aspects financiers

28. Par sa résolution 58/303 du 18 juin 2004, l'Assemblée générale a ouvert pour la MONUG un crédit de 33 589 200 dollars des États-Unis (montant brut) équivalant à 2 799 100 dollars par mois au titre de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2004 au 30 juin 2005. La mise en recouvrement de ce montant est subordonnée à la décision que prendra le Conseil de sécurité concernant la prorogation de la Mission.

29. Au cas où le Conseil déciderait de proroger le mandat de la MONUG au-delà du 31 juillet 2004, le coût du fonctionnement de la Mission jusqu'au 30 juin 2005 serait limité aux montants mensuels approuvés par l'Assemblée générale.

30. Au 31 mai 2004, les contributions non acquittées au Compte spécial de la MONUG s'élevaient à 10,6 millions de dollars. Le montant total des contributions mises en recouvrement et non acquittées pour l'ensemble des opérations de maintien de la paix se chiffrait à cette date à 1,2 milliard de dollars.

VIII. Observations

31. Si les parties géorgienne et abkhaze ont poursuivi leurs activités de coopération pratique, notamment dans le domaine de la sécurité, il n'y a pas encore de dialogue de fond sur les questions clefs du conflit. De l'avis général, la situation politique complexe qui prévaut en Abkhazie (Géorgie) à la veille des « élections présidentielles », prévues pour le mois d'octobre est l'un des principaux facteurs qui affectent les positions de la partie abkhaze dans le processus de paix et le rythme du processus de paix en général. J'espère fermement qu'avec le temps les dirigeants de Soukhoumi reviendront sur leur position et répondront favorablement à l'offre des nouveaux dirigeants géorgiens concernant la reprise d'un dialogue direct viable sur toutes les questions de fond.

32. Dans ces conditions, les efforts que continuent de déployer ma Représentante spéciale et la MONUG sont essentiels pour assurer la stabilité dans la zone du conflit et maintenir le dialogue entre les parties. Le soutien du Groupe des Amis est extrêmement précieux. Il est clair cependant qu'en l'absence d'un règlement d'ensemble du conflit, il n'y aura ni sécurité durable ni prospérité économique.

33. Je me félicite des discussions qui ont eu lieu entre les parties sur les garanties de sécurité et le retour des réfugiés. Un accord conclu promptement et l'application rapide des décisions prises dans ces domaines clefs amélioreraient la confiance entre les parties et le climat général dans la zone du conflit. C'est pourquoi, j'engage vivement les parties à s'employer plus activement à mettre en œuvre les recommandations pertinentes de la mission conjointe d'évaluation qui a eu lieu en 2000 et de la mission d'évaluation de la sécurité de 2002 et j'engage de nouveau la partie abkhaze à faciliter, ainsi qu'elle en avait convenu, le déploiement de la police civile de la MONUG de son côté de la ligne de cessez-le-feu. Ma Représentante spéciale reste prête à apporter aux deux parties le soutien nécessaire à cette fin.

34. La sécurité du personnel de la MONUG demeure le souci numéro un. J'engage les deux parties à garantir la sécurité de la MONUG dans l'accomplissement de ses fonctions. La volonté des deux parties d'offrir des assurances véritables en ce sens devra être suivie d'une action déterminée pour identifier et traduire en justice les auteurs des actes criminels dirigés contre le personnel de la MONUG, y compris les coupables de l'embuscade d'un car de la MONUG à Soukhoumi en septembre 1998, la destruction en vol d'un hélicoptère de la MONUG dans la vallée de la Kodori en octobre 2001 ainsi que les preneurs d'otages dans ces incidents.

35. En l'absence d'un règlement politique, la situation dans la zone du conflit demeurera précaire et exposée à l'instabilité. Le rôle joué par la MONUG en empêchant la reprise des hostilités et en recherchant une solution durable au conflit demeure valable et important. Je recommande donc au Conseil de proroger le mandat de la MONUG pour une nouvelle période de six mois jusqu'au 31 janvier 2005.

36. Pour terminer, je tiens à remercier ma Représentante spéciale, M^{me} Heidi Tagliavini, pour ses efforts inlassables en faveur du processus de paix, ainsi que l'Observateur militaire principal en partance, le général de division Kazi Ashfaq Ahmed, pour la discipline et la compétence dont il a fait preuve à la tête des observateurs militaires de la MONUG ainsi que tous les hommes et les femmes de la MONUG pour leur dévouement au service du processus de paix dans un environnement précaire, souvent dangereux.

Annexe

**Pays fournissant des observateurs militaires
ou du personnel de police civile (au 7 juillet 2004)**

<i>Pays</i>	<i>Observateurs militaires</i>
Albanie	3
Allemagne	12
Autriche	2
Bangladesh	7
Danemark	4
Égypte	5*
États-Unis d'Amérique	2
Fédération de Russie	3
France	3
Grèce	5
Hongrie	7
Indonésie	4
Jordanie	8
Pakistan	8
Pologne	6
République de Corée	7
République tchèque	5
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	7
Suède	2
Suisse	4
Turquie	5
Ukraine	5
Uruguay	3
Total	117

* Y compris le chef des observateurs militaires.

<i>Pays</i>	<i>Membres de la police civile</i>
Allemagne	4
Fédération de Russie	1
Hongrie	2
Pologne	1
Suisse	3
Total	11

